

## **Pourquoi les enseignant(e)s s'opposent au nouveau projet de loi sur la recherche (LPPR)**

**La loi que le gouvernement prépare est à l'opposé de ce que souhaitent les enseignant(e)s-chercheur(e)s à l'université et les chercheur(e)s au CNRS. Elle vise à les hiérarchiser, suivant une conception fautive des mécanismes par lesquels la connaissance nouvelle est produite. C'est que l'objectif est d'abord financier : prétendre que l'important est d'identifier et favoriser les meilleurs laboratoires justifie la poursuite du sous-financement global de la recherche. Non sans conséquences sur l'enseignement délivré aux étudiant(e)s.**

### **La LPPR : c'est quoi ?**

Une loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) est en principe une bonne chose : un engagement financier de l'État sur plusieurs années. La France en a besoin : depuis quinze ans, les postes à l'université ont énormément diminué, alors que les étudiants sont de plus en plus nombreux et que la recherche est une activité vitale pour l'avenir du pays.

Or les rapports commandés pour préparer cette loi (rédigés par des administrateurs proches des vues de la ministre), s'ils reconnaissent que la recherche manque d'argent, ne prévoient que des décisions qui vont permettre de continuer la politique de

diminution des crédits publics. Une des mesures cruciales préconisées consiste à pouvoir imposer aux enseignants à l'université plus de 192h de cours par an (le plafond actuel) au motif qu'ainsi les « meilleurs » parmi eux pourront se consacrer à leurs recherches, tandis que leurs collègues assureront les cours. Cette disposition présente un immense avantage pour le pouvoir : elle permettra de continuer à ne pas recruter les enseignants nécessaires (et fera de la grande majorité d'entre eux des professeurs de seconde catégorie).

*Pas plus d'enseignants-chercheurs titulaires, mais des enseignants plus hiérarchisés : un plus pour la formation à l'université ?*

### **La recherche pilotée d'en haut**

Depuis plusieurs années, les crédits de fonctionnement alloués tous les ans aux laboratoires se réduisent, et les chercheurs sont fortement incités à présenter des projets à des organismes nationaux qui en sélectionnent un tout petit nombre pour les financer. Les rapports préparatoires à la loi préconisent d'approfondir cette tendance, en faisant de la capacité à obtenir de l'argent par ce moyen un critère essentiel de l'évaluation des universitaires. Sur la base d'une telle évaluation, le président de l'université pourrait, ce qui est impensable aujourd'hui, décider de diminuer ou d'augmenter les heures de cours d'un enseignant. En outre, il est prévu de créer des contrats courts de chercheurs en diminuant la place des fonctionnaires. Toutes ces mesures vont dans le sens d'un pilotage de la recherche depuis le sommet de l'État dont les présidents d'université seront un relais essentiel.

*Les changements de statuts prévus produiront des chercheurs plus soumis. Mais un chercheur soumis peut-il être un bon chercheur ?*

### **Une recherche sans autonomie**

La production de connaissance est menacée par ce système où des chercheurs peu nombreux consacrent beaucoup de temps à la quête de financements, tandis que leurs travaux sont formatés par les conceptions nécessairement limitées de ceux qui attribuent les crédits.

La recherche – la bonne – nécessite des chercheurs indépendants et qui ont du temps devant eux – c’est pourquoi le statut de fonctionnaire est bien adapté à cette profession.

Mais cela ne signifie pas que l’activité des chercheurs soit hors de tout contrôle. Faire avancer la connaissance exige un effort permanent pour dépasser le savoir existant, faire surgir de nouvelles questions et de nouvelles méthodes. Les chercheurs ne cessent donc de juger les travaux les uns des autres, pour les utiliser, ou pour les surpasser, et chaque chercheur éprouve la pression que fait peser sur lui la communauté de ses collègues.

*La recherche française peut très bien retrouver la qualité qui en faisait l’une des meilleures du monde. Il faut pour cela augmenter le nombre de chercheurs, et garantir leur indépendance.*

### **Un système universitaire à deux vitesses**

Le même principe hiérarchisant les chercheurs s’appliquera au niveau des équipes de recherche : on ne gardera que les meilleures d’entre elles. Ce

principe s’appliquera encore au niveau des établissements : quelques grandes universités concentreront les activités de recherche, les autres seront cantonnées à l’enseignement. Ainsi beaucoup d’étudiants n’auront plus devant eux des professeurs qui dispensent un savoir appuyé sur leur recherche, alors que c’est là l’originalité – et la force – de l’enseignement à l’université. Et leurs diplômes seront dévalués.

*L’articulation de la recherche et de l’enseignement à l’université est au cœur du principe de démocratisation de l’enseignement. On y renonce ?*

### **La baisse continue des crédits pour la recherche**

Le ministère répète année après année que le budget de la recherche ne baisse pas, mais il y inclut le Crédit d’Impôts Recherches (CIR), dont le montant ne cesse d’augmenter. Le CIR est un dispositif censé encourager les entreprises à mener des activités de recherche : en réalité un simple moyen pour elles de réduire leur impôt. Il coûte 6 milliards d’euros par an au budget de la recherche, quand on estime que pour retrouver un niveau suffisant d’investissement, ce budget devrait augmenter d’un milliard d’euros. Pour notamment recruter des enseignants-chercheurs, du personnel administratif qu’il faudrait rémunérer correctement, et pour augmenter les bourses de doctorat, en nombre très insuffisant.

*Le sous-investissement de l’État dans la recherche relève d’un choix politique de très court terme. Un bon budget n’est pas du tout hors des possibilités du pays.*